

Blois, le 03 octobre 2020

INAUGURATION DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DU TRI SÉLECTIF ET D'AMÉNAGEMENT DU BOIS DES GROUETS

Le président du conseil départemental de Loir-et-Cher, Nicolas Perruchot, s'est rendu ce samedi 3 octobre à Chouzy-sur-Cisse à l'occasion de l'inauguration des travaux d'enfouissement du tri sélectif et des aménagements au bois des Grouets.

Les aménagements d'un sentier traversant le bois et de la plaine ont fait l'objet d'une subvention de 46 200 € au titre de la Dotation Départementale d'Aménagement Durable 2019 (DDAD) sur un montant total du projet estimé à 95 475 €.

Pour l'exercice 2020, la DDAD en Loir-et-Cher représente un budget de 972 100 €, réparti entre 42 collectivités (communes, communautés de communes, communautés d'agglomération, syndicats).

Pour info :

Au titre de sa politique en faveur du développement durable, le conseil départemental accorde des aides aux communes qui entreprennent des travaux et des aménagements sur leur territoire. Elle concerne aussi la protection de la biodiversité avec notamment la lutte contre des espèces exotiques invasives (frelons asiatiques, espèces invasives en cours d'eau comme la jussie, ...).

La DDAD est définie sur la base d'un montant prévisionnel de dépenses éligibles HT ; elle est répartie selon certains critères :

- un plafond de 70 000 € de dotation par dossier,
- la taille de la collectivité (80 % des dépenses éligibles si la population est inférieure à 4 500 habitants, 30 % pour une population entre 4 501 et 25 000 habitants, 15 % pour une population supérieure à 25 000 habitants).

CONTACT PRESSE

Claire GRESSIEUX – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12